

Une rupture amoureuse au bureau peut-elle être un accident de travail ?

Le Journal de Québec · 31 janv. 2023 · 27 · Bernard Cliche Me Bernard Cliche, avocat émérite Morency société d'avocats

Saviez-vous que, selon certains sondages, plus de 25 % des employés entretiennent ou ont déjà entretenu une relation amoureuse avec un(e) collègue ? Bien sûr, il arrive parfois que la relation amoureuse ne se termine pas comme prévu.



Qu'arrive-t-il si l'un(e) des employés(es) est victime de harcèlement « amoureux » dans ce contexte et développe une dépression nerveuse ? Est-ce alors un accident de travail ?

À plusieurs reprises, les tribunaux ont déterminé divers critères permettant alors de décider si l'on est en présence d'un « accident survenu à l'occasion du travail ».

PLUSIEURS CRITÈRES

Ces critères sont les suivants et nécessitent tous une connexité avec le travail :

- Le lieu et le moment où survient le harcèlement : est-ce uniquement au bureau ou à la fois au bureau et à l'extérieur de celui-ci ?
- L'existence d'un lien de subordination entre le supposé harceleur et sa victime : s'agit-il par exemple d'une relation d'autorité entre un supérieur et un subordonné ?
- La finalité des activités exercées dans le cadre du travail par les employés(es) concernés(es) : se limitent-ils à des échanges professionnels « normaux » ou ceux-ci abordent des sujets personnels non désirés ?

Il est parfois difficile de départager ce qui est relié au travail ou à la vie personnelle, particulièrement après l'accélération du télétravail.

Dans un cas récent, par exemple, une relation amoureuse s'était terminée par une dépression nerveuse pour l'une des deux personnes concernées.

Plusieurs facteurs s'opposaient alors : d'une part, la victime prétendue du harcèlement avait été opérée pour des raisons personnelles, opération suivie de complications qui l'avaient fortement fragilisée. D'autre part, elle avait dû subir à diverses reprises des tentatives de rapprochement non sollicitées du collègue éconduit.

Le tribunal, saisi d'une demande d'indemnisation faite auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), a estimé que « le caractère subjectif et souvent multifactoriel d'un trouble psychologique impose la démonstration d'un lien

de causalité prépondérante avec l'événement allégué pour être reconnu comme lésion professionnelle », c'est-à-dire un « accident de travail ».

En pareil cas, les tribunaux exigeront généralement la démonstration au moyen d'une expertise médicale d'une relation claire entre les circonstances entourant la dépression et le harcèlement lui-même.

Dans ce cas-ci particulier, on a ainsi refusé d'accepter la dépression comme étant un accident de travail, puisque :

- Il n'y avait pas eu d'abus de pouvoir d'une rupture amoureuse sans lien particulier avec le travail.
- La cause déterminante du trouble psychologique découlait plutôt de facteurs personnels à la victime.

CONCLUSION

Chaque cas est particulier en ce qui concerne une réclamation auprès de la CNESST pour une dépression découlant d'une relation amoureuse survenant au bureau.

Ainsi, si cette dépression découle principalement d'une relation d'autorité abusive, survenant surtout en milieu de travail, on peut croire qu'il s'agira alors d'un accident de travail indemnisable en vertu de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles.

L'inflation change les plans de 48 % des organisations

Le Journal de Quebec · 31 janv. 2023 · 26

AGENCE QMI | Pas moins de 48 % des organisations au pays ont révisé leurs projections d'augmentations salariales pour la prochaine année, afin de s'adapter à la forte inflation, selon un sondage mené par la firme actuariale Normandin Beaudry

Les entreprises prévoient, en outre, allouer un budget supplémentaire de 1,4 % en moyenne en 2023 pour financer les hausses salariales qu'elles devront verser à leurs employés.

Selon l'enquête de Normandin Beaudry, les budgets moyens au Canada s'annoncent aussi supérieurs aux prévisions initiales. Le Québec et l'ontario présentent les budgets révisés totaux les plus élevés au pays.

Les organisations répondantes prévoyaient affecter

3,8 % de leur budget avant l'été aux augmentations de salaire à 4,2 % cet automne, en excluant les gels.

RETENIR LES EMPLOYÉS

Parmi les raisons évoquées pour mettre la main dans leur poche dans le but d'augmenter les salaires de manière plus importante, les entreprises citent les ajustements en fonction du marché, la fidélisation des employés qui ont des rôles stratégiques ou cruciaux et la fidélisation des employés qui seraient susceptibles de démissionner.

« Ces résultats indiquent que, malgré des conditions économiques volatiles, les organisations prévoient utiliser leurs budgets annuels d'augmentations salariales comme un élément clé de leur stratégie de gestion des talents dans un marché de l'emploi extrêmement compétitif », a indiqué Normandin Beaudry, dans un communiqué.

Plus de 440 organisations canadiennes ont participé au sondage mené à la fin de 2022.

Taxe sur l'automobile : Marchand ferme la porte, pour le moment



La CMQ étudie une taxation des automobilistes pour financer les projets de transports en commun. (Photo d'archives)

PHOTO : RADIO-CANADA



Félix Morrissette-Beaulieu

Publié hier à 16 h 36



ICI Québec

Le maire de Québec assure qu'il n'imposera pas une taxe aux automobilistes pour financer le transport collectif, du moins pour l'instant. Par contre, il soutient qu'il s'agit d'une solution à l'étude pour les prochaines années.

« Il n'y a pas de nouvelles taxes en 2023. Puis ce n'est pas parce qu'il va en avoir en 2024, parce qu'on n'est pas rendu à penser le budget 2024 », a répondu sans détour le maire de Québec, lundi.

Vendredi, la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) a dévoilé son plan pour la mobilité durable pour l'horizon 2041. On peut y lire que « des scénarios financiers seront proposés en s'inspirant notamment de l'expérience de la Communauté métropolitaine de Montréal en termes d'écofiscalité, notamment de taxation au profit du transport collectif ».



Bruno Marchand

PHOTO : RADIO-CANADA

Aux dires du maire, une taxe pour les automobilistes n'est pas sur la table, du moins pour le moment.

Travailler avec le gouvernement

La Ville dit être en réflexion sur la meilleure manière d'aborder ce dossier.

« Est-ce qu'on a des défis de financement sur des questions comme le transport collectif? La réponse, c'est : oui. Est-ce qu'on peut les travailler seuls, comme Ville? La réponse est : non. On va travailler obligatoirement avec le ministère des Transports, le gouvernement du Québec, pour trouver des solutions aux financements du transport collectif, du transport actif », soutient le maire.

« Est-ce que ces taxes-là font partie des mesures qu'on va mettre en place aujourd'hui? Ne gagez pas là-dessus. Notre travail à nous, c'est de regarder l'ensemble des mesures, les étudier. On n'est pas rendus là du tout. »

— Bruno Marchand, maire de Québec

Le maire estime d'ailleurs que taxer les automobilistes ne permettra pas de régler le problème de financement des villes au sujet du transport en commun.

« Ce n'est pas vrai qu'une taxe aux automobilistes va venir donner l'ensemble des solutions. Ce n'est pas de cela que l'on parle. Avant de dire que c'est une possibilité, on va travailler avec le gouvernement

du Québec pour faire en sorte de savoir quelles sont les mesures pour financer le transport collectif et le transport actif. »

Pas bon pour l'acceptabilité sociale

L'opposition y voit là une mauvaise stratégie de la part du maire de Québec dans un contexte où le projet de tramway divise la population.

« Je trouve que ce n'est pas un bon message à envoyer. [...] Alors qu'on a un enjeu sur l'acceptabilité sociale du tramway, particulièrement dans la périphérie, arrivez en même temps avec cette idée-là d'une surtaxe [...] pour l'ensemble des gens de la CMQ, ce n'est pas comme ça qu'on va vendre le tramway aux gens », estime Claude Villeneuve, chef de Québec d'abord.

Claude Villeneuve estime toutefois qu'il s'agit d'une solution de rechange, mais qu'elle ne permettra pas de régler le problème du financement.

Par exemple, les propriétaires de voitures électriques, qui ne paient pas de taxes sur l'essence, doivent aussi contribuer, selon lui.

Félix Morrissette-Beaulieu



L'épargne des Québécois a fondu de 37 % en un an

Le Journal de Quebec · 31 janv. 2023 · 24 · MICHEL GIRARD michel.girard@quebecormedia.com

L'épargne nette des ménages québécois, selon les plus récentes données désaisonnalisées, a fondu en un an de 37,4 %, passant de 42,7 milliards de dollars lors du 3^e trimestre 2021 à seulement 26,6 milliards \$ au 3^e trimestre 2022, une diminution de 16,1 milliards \$.



Des comptes économiques québécois du troisième trimestre 2022 qu'a publié l'institut de la statistique du Québec, il en ressort que le taux d'épargne des ménages québécois est ainsi tombé à 8,6 %, soit le plus bas taux depuis le 4^e trimestre 2019, juste avant le début de la pandémie de COVID-19.

À quel facteur attribue-t-on la forte chute de l'épargne en l'espace d'une année ?

LA CONSOMMATION EN CAUSE

En analysant les données du « compte des ménages », on constate que c'est la hausse marquée des dépenses de consommation de ceux-ci qui est grandement responsable de l'importante chute de l'épargne nette.

Les dépenses de consommation des ménages québécois ont augmenté en un an de 26,5 milliards \$, soit de 9,54 %.

C'est donc dire que les Québécois n'ont pas trop lésiné sur la dépense, car cette hausse de 9,54 % dépasse quand même de trois points de pourcentage la hausse généralisée des prix attribuables à l'inflation.

Concrètement, sur l'augmentation des dépenses de consommation de 26,5 milliards \$, au moins 18,2 milliards \$ seraient carrément dus à l'impact de l'inflation sur le prix des produits et services.

Restent donc 8,3 milliards de dollars de dépenses supplémentaires qui seraient simplement dus à des dépenses additionnelles en consommation pure et simple.

PLUS DE REVENUS, MAIS...

Les ménages québécois se sont partagés en 2022 des revenus bruts de 380,3 milliards \$, en hausse de

28,1 milliards de dollars (+8,0 %) sur une année.

Après les transferts d'argent reliés aux administrations publiques (fédéral, provincial), les impôts sur le revenu personnel, les cotisations sociales et autres transferts, le revenu disponible des ménages québécois a atteint les 310 milliards \$.

C'est à peine 9,3 milliards \$ de plus qu'en 2021 alors que les ménages ont gagné en 2022 un revenu brut supplémentaire de 28,1 milliards \$. Autrement dit, il restait en 2022 dans les poches des Québécois seulement le tiers (33 %) des gains additionnels.

L'ÉTAT TRÈS VORACE

Que s'est-il passé ?

Ce sont les administrations publiques qui ont « grugé » la grosse part des revenus bruts additionnels.

Concernant les transferts d'argent en provenance d'Ottawa et de Québec (pensions, allocations, etc.), les ménages québécois ont reçu en 2022 la somme totale de 70,9 milliards \$, soit 5,14 milliards \$ de moins qu'en 2021.

D'autre part, les taxes et impôts versés par les Québécois aux gouvernements ont atteint en 2022 les

116 milliards \$, soit 13 milliards \$ de plus que la précédente année.

En résumé, les ménages ont gagné en 2022 plus d'argent qu'en 2021. Mais ils se retrouvent avec moins d'épargne nette dans les poches, surtout à cause de l'inflation et de l'appétit plus vorace des gouvernements.

Les taxes et impôts versés par les Québécois aux gouvernements ont atteint en 2022 les 116 milliards \$, soit 13 milliards de dollars de plus que la précédente année